

**SDES, territoire d'énergie Savoie**  
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)  
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau  
73290 La Motte-Servolex

**Objet :**  
**BP 2024 :**  
**Ouverture de crédits**

**Extrait**  
du registre des délibérations du comité syndical

**Séance du 12 décembre 2023**

**Délibération n° CS 4-9-2023**

L'an deux mille vingt trois  
Le 12 décembre à 18 heures,

**Date de la convocation :**  
**16 juin 2023**

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

**Membres :**

En exercice : 40  
Présents : 28  
Représentés : 4  
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 32

**Étaient présents :** Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Monique ROSSET-LANCHET (suppléante), Béatrice SANTAIS, Jean-Louis BOUGON (suppléant), André BORREL, Philippe BRANCHE, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Jean-Pierre FAZZARI (suppléant), Yves GRANGE, James HALLAY, Jean-Charles MASSIAGO (suppléant), François MAUDUIT (suppléant), Bruno MORIN, Christophe PIERRETON (suppléant), Christian RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ (suppléant), Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Jean-Louis SILVESTRE, Serge TICHKIEWITCH, Pierre VALLERIX (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

**Secrétaire de séance élu :**  
**Serge DAL BIANCO**

**Étaient excusés :** Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, David ATEs, Yves BERTHIER, Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), James DUNAND SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Nicolas MERCAT, Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD (*pouvoir à Corinne MONBEIG*), René RUFFIER-LANCHE, Raphaël THEVENON et Eric VAILLAUT (*pouvoir à Pierre VALLERIX*).

**Nota :**

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2023.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit :*

- Pour la section de fonctionnement, la collectivité territoriale peut, avant l'adoption de ce budget, mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de cette section, et ce dans la limite des crédits inscrits au budget primitif et des décisions modificatives de l'année précédente ;*
- Pour la section d'investissement, la collectivité territoriale peut avant l'adoption de ce budget, mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de cette section, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget (budget primitif + décisions modificatives) de l'exercice précédent, non compris les crédits liés au remboursement de la dette.*

*L'autorisation afférente pour la section d'investissement doit préciser le montant et l'affectation des crédits, chapitre par chapitre.*

*Les crédits correspondants sont impérativement à inscrire et à adopter au budget primitif concerné et le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes associés à ces crédits ouverts par anticipation, dès que la délibération afférente est exécutoire.*

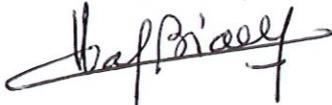
Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- *d'autoriser Monsieur le Président à ouvrir et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2024 avant le vote du budget primitif afférent, et ce dans la limite des crédits mentionnés ci-après :*

Chapitre	Crédits BP + DM 2023	Au maximum 25% globalement des crédits d'investissement 2023
20 Immobilisations incorporelles	60 000 €	15 000 € (25%)
204 Subventions d'équipement versées	2 700 000 €	675 000 € (25%)
21 Immobilisations corporelles	220 000€	55 000 € (25%)
23 Immobilisations en cours	11 630 000 €	2 907 500 € (25%)
45 Comptabilité distincte rattachée	8 500 000 €	2 125 000 € (25%)
<b>Total</b>	<b>23 050 060 €</b>	<b>5 777 500 (25%)</b>

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,



Le Président du SDES,  
Michel DYEN

